

AVIS DE LA COMMISSION ECB DU CNPN DU 18 OCTOBRE 2018 SUR LE BILAN DU PNA EN FAVEUR DE L'ESTURGEON D'EUROPE

Le bilan du premier plan national d'action sur l'Esturgeon européen sur la période 2011-2015 a été présenté par la DREAL Nouvelle Aquitaine et l'animatrice du PNA.

La présentation a donné suite à un débat d'où il ressort les remarques suivantes :

- une remarque générale concerne l'ensemble des évaluations et celle-ci en particulier : les bilans des PNA devraient être réalisés par des personnes extérieures aux acteurs et à l'animateur du plan, afin de garantir l'objectivité de l'analyse. Si on peut comprendre qu'une évaluation externe engendre des coûts non négligeables, elle paraît cependant grandement souhaitable.

- il était attendu un bilan, action par action, au sein des 4 axes du PNA, au vu des critères d'évaluation affichés dans le plan ; or, il est présenté une analyse un peu trop générale des acquis ou insuffisances de réalisation et seul un tableau à la fin répond partiellement à l'exercice.

- l'axe 1 intitulé conservation in situ vise notamment à limiter les captures accidentelles par des actions de sensibilisation et d'information de pêcheurs professionnels en mer et en estuaire. Si la déclaration des captures peut constituer un indicateur de présence de l'espèce en mer, permettant d'établir une aire de répartition, l'interprétation de la diminution des captures annoncée peut-être très variable : diminution de la coopération des pêcheurs, diminution de la présence des esturgeons en mer, changement de lieu de pêche, etc. Il est dommage que les données de distribution des poissons recueillies ne soient pas présentées de manière évolutive au fil des années.

-Il convient toutefois de saluer les acquis du PNA sur la sensibilisation et la coopération des pêcheurs qui contribuent aux objectifs du plan par les déclarations de captures accidentelles et le relâcher des poissons.

- Il apparaît que le PNA n'a pas pesé sur la réglementation relative à l'introduction, à des fins commerciales ou d'élevage, d'autres espèces ou genres d'esturgeons tout particulièrement dans l'estuaire de la Gironde, dernier site de reproduction de l'espèce en France. Les risques de croisement, d'hybridation, de concurrence et compétition trophique sur les milieux naturels estuariens sont une réalité et la possible présence de ces espèces consécutives à des évasions accidentelles pourrait anéantir les efforts de sauvetage de l'espèce autochtone. Il conviendrait à l'avenir de faire interdire toute installation d'élevage d'esturgeons allochtones dans les zones inondables ou susceptibles de l'être.

- le risque d'impact de prédation du Silure glanant les jeunes esturgeons sur leurs lieux de lâchers, n'est pas mentionné. Il conviendrait de l'évaluer et, le cas échéant, de tenter d'y remédier.

L'axe 2 est relatif à la protection des habitats : l'objectif de protection réglementaire des habitats estuariens et fluviaux par des APPB n'est pas à ce jour réalisé; il constitue pourtant un axe très important pour la conservation de l'espèce. L'objectif relatif à la caractérisation de l'influence du bouchon vaseux, des activités portuaires, du dragage, des micro-polluants sur la qualité de l'habitat de l'espèce est insuffisamment évalué, une approche écotoxicologique aurait été utile (contaminants organiques et métaux lourds + cadmium).

Axe 3 : la reproduction en captivité et le lâcher dans le milieu naturel, fruit de longues années de recherches et de développement technique constitue une réussite exemplaire. Le suivi des poissons réintroduits doit être conforté. Les marges de progrès sont correctement évaluées.

Axe 4 : relatif au développement des recherches et à la coopération internationale : cette dernière constitue un axe très important pour la conservation de l'espèce au travers de la problématique des captures accidentelles en mer, pour le développement d'autres centres de reproduction qui offrirait une sécurité supplémentaire et pour la politique de restauration de l'espèce dans d'autres bassins versants. Elle doit être poursuivie et amplifiée.

En conclusion, la commission se prononce favorablement sur l'évaluation du bilan par 9 voix pour et 4 abstentions.

Elle recommande que le futur PNA prévoit une meilleure analyse de l'outil de suivi spatio-temporel des captures accidentelles, en tant qu'indicateur d'évolution de la population.

Il doit être recherché une mesure réglementaire forte pour empêcher l'importation/le lâcher accidentel d'espèces d'esturgeons allochtones, qui constitue une menace très importante pour l'Esturgeon d'Europe. L'État se doit en effet d'être cohérent dans ses politiques.

Les mesures de protection réglementaire de l'habitat de l'espèce doivent être rapidement mises en place. L'impact des activités anthropiques dans l'estuaire doit faire l'objet d'une évaluation plus précise en vue d'une meilleure prise en compte. La coopération internationale pour le suivi des populations en mer et la politique de repeuplement au niveau européen doit être poursuivie et développée.



Michel METAIS

Président Commission ECB